

## SAINT VICTURNIEN STOCKAGE

20B Le Petit Loubier  
87 420 SAINT-VICTURNIEN  
Tel : 05 55 79 29 51  
E-mail : tfc.francois@gmail.com

# SAINT VICTURNIEN STOCKAGE

## Dossier enregistrement ICPE

PJ n°7 – Nature, importance et justification des  
aménagements demandés

*Date : janvier 22*



**ECO  
SAVE**

BUREAU D'ÉTUDES  
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE

### Société d'Action et de Veille Environnementale

ESTER Technopole  
Immeuble Antarès - BP 56 959  
22 rue Atlantis - 87 069 Limoges Cedex  
T. +33 (0)5 55 35 01 38  
E. [ecosave@orange.fr](mailto:ecosave@orange.fr)

[www.ecosave.fr](http://www.ecosave.fr)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Demande de dérogation : absence de confinement de l'intégralité des eaux d'extinction d'incendie.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Demande de dérogation : diminution de la distance entre les ilots de stockage.....</b>	<b>3</b>

## 1 DEMANDE DE DEROGATION : ABSENCE DE CONFINEMENT DE L'INTEGRALITE DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

---

Article 20 de l'arrêté du 11 septembre 2013

...

*V. Toutes mesures sont prises pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées lors d'un incendie, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel. Ce confinement peut être réalisé par des dispositifs internes ou externes à l'installation. Les dispositifs internes sont interdits lorsque des matières dangereuses sont stockées.*

...

La quantité d'eau d'incendie pouvant être générée lors d'un sinistre est évalué à 2 heures d'extinction avec un débit de 120 m<sup>3</sup>/h soit 240 m<sup>3</sup> d'eau d'extinction.

L'exploitant a mis en place un bassin de décantation et d'infiltration en aval hydraulique du site pouvant être confiné en obstruant le tuyau faisant office de surverse. Cette rétention a un volume de 100 m<sup>3</sup> et n'est donc pas en mesure de contenir l'ensemble du volume potentiel d'eau d'extinction.

L'organisation du site ne permet pas d'agrandir cette réserve (présence du talus de la route national et nécessité de maintenir les pistes de circulation).

De plus les eaux d'incendie ne présentent pas de caractères polluant pour les raisons suivantes :

- Aucun produit polluant ne sera présent sur le site.
- Le bois stocké sur les différents ilots ne sera pas traité.
- Les services incendie n'utilisent pas d'adjuvant lors des interventions sur des feux de bois.
- Seul des cendres de bois pourront être transportées en cas d'incendie.
- Les pistes de la zone de stockage sont établies en cuvette (zones de stockage en léger remblais). Cette configuration pourra permettre de contenir une partie des eaux d'extinction.

L'exploitant demande donc une dérogation afin de limiter le confinement des eaux d'extinctions à 100 m<sup>3</sup>.

## 2 DEMANDE DE DEROGATION : DIMINUTION DE LA DISTANCE ENTRE LES ILOTS DE STOCKAGE

---

Les modélisations de flux thermiques réalisées avec FLUMILOG ont montrées qu'au maximum les flux de plus de 5 kW/m<sup>2</sup> susceptibles de provoquer une diffusion d'un incendie sur le site se trouvaient à une distance maximum des stockages de bois brute de 7 m.

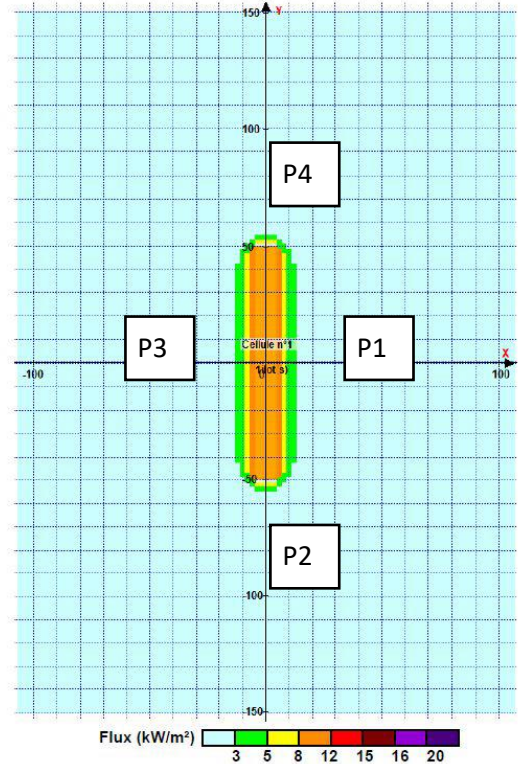
Afin de rationaliser l'organisation du site l'exploitant demande à ce que la distance minimale entre deux ilots soit ramenée à 8 mètres. Les cartes présentées ci-dessous montrent la modélisation des flux de plus de 5 kW/m<sup>2</sup>. D'après ces modélisations, il n'existe pas de risque de diffusion d'un incendie dans les conditions de stockage proposées.

Cette modélisation montre que pour les cellules de stockages 1, 2 et 3 les flux thermiques qui y sont associés avaient les caractéristiques suivantes :

Distance flux maximum au niveau de l'axe central de la cellule	3 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	8 kW/m <sup>2</sup>
Parois P2 et P4	5 m	3 m	Non atteint
Parois P1 et P3	10 m	7 m	Non atteint

La carte ci-dessous présente la localisation des zones à 5 kW/m<sup>2</sup> pour les cellules 1, 2 et 3.

Distance d'effets des flux maximum







Société Saint Victumien stockage

Dossier d'enregistrement ICPE

P.J. n°7-1 Localisation des flux thermiques de plus de 5kW/m<sup>2</sup>

Ilots 1, 2 et 3

[1 / 900 ème]

**LEGENDE**

Plan a ménagement

Zone infiltration

Bâche incendie

Merlons

Ilots de stockage

Limites de propriété

Flux thermiques des ilots de stockage extérieurs

Flux > 5 kW



Zone de décontamination  
infiltration naturelle

lot 1 : 1051 m<sup>2</sup>

lot 2 : 666 m<sup>2</sup>

lot 3 : 1998 m<sup>2</sup>

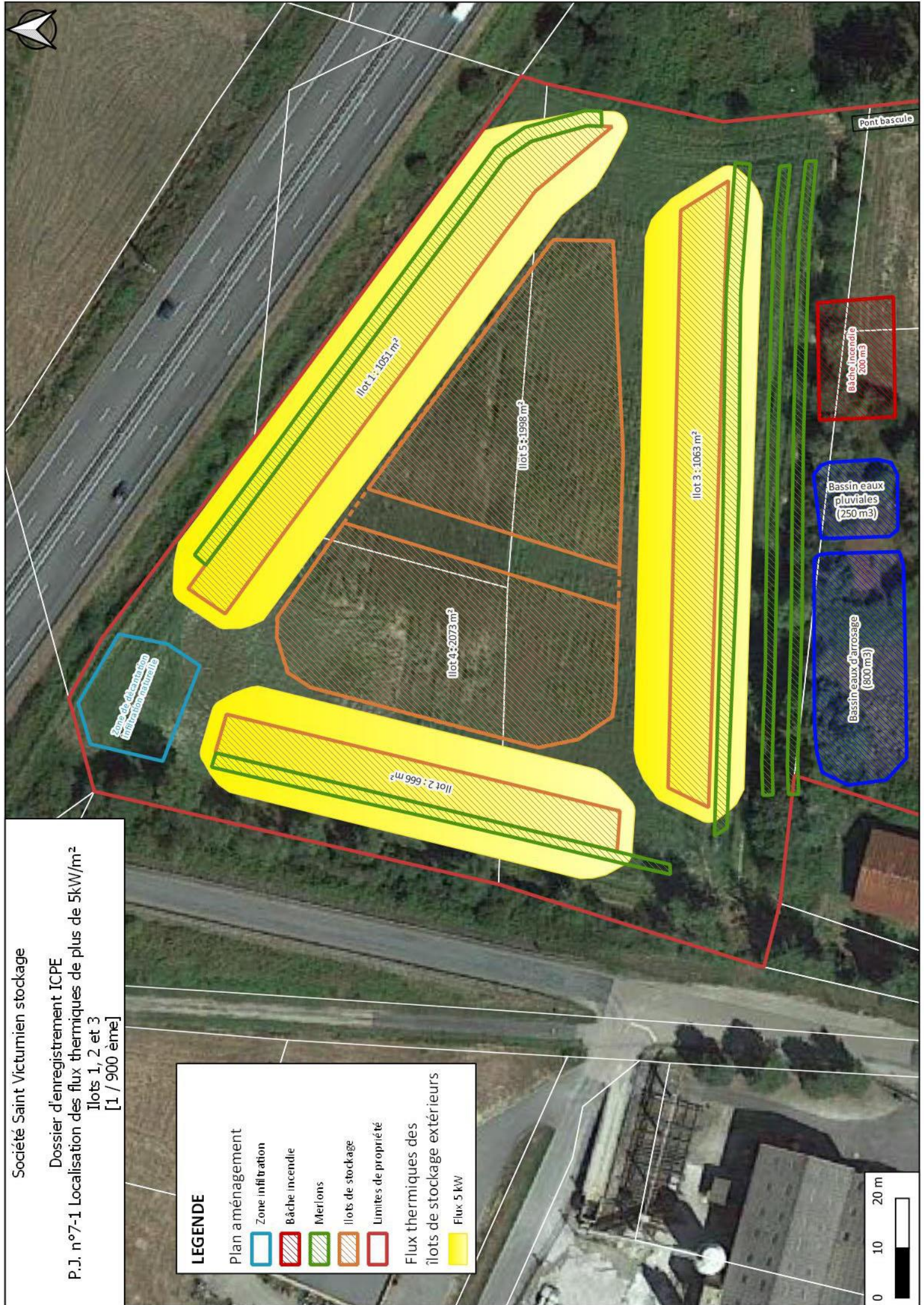
lot 3 : 1063 m<sup>2</sup>

Bâche incendie  
200 m<sup>3</sup>

Bassin eaux  
pluviales  
(250 m<sup>3</sup>)

Bassin eaux d'arrosage  
(800 m<sup>3</sup>)

Pont bascule



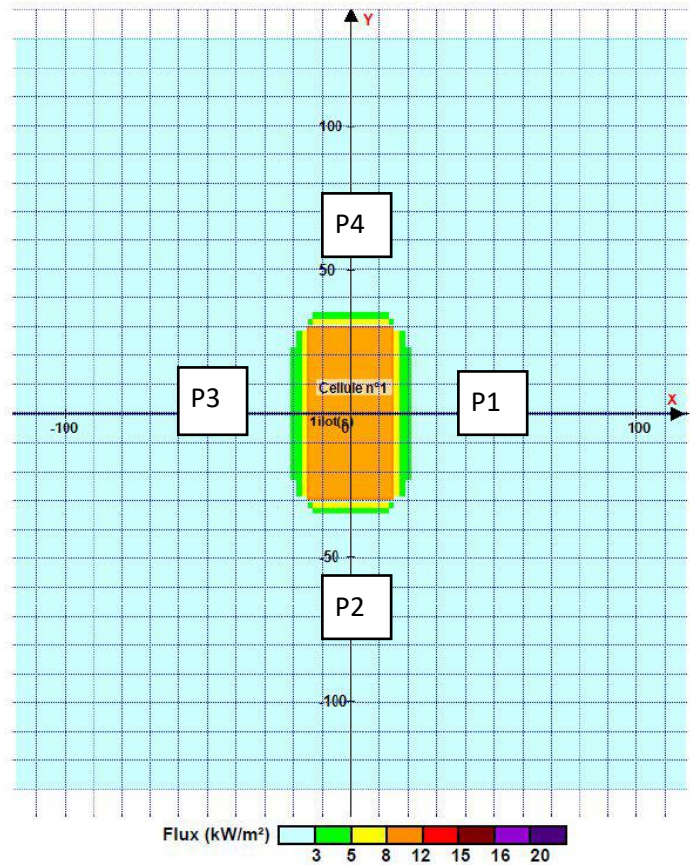


Cette modélisation montre que pour les cellules de stockages 4 et 5 les flux thermiques qui y sont associés avaient les caractéristiques suivantes :

Distance flux maximum au niveau de l'axe central de la cellule	3 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	8 kW/m <sup>2</sup>
Parois P2 et P4	5 m	3 m	Non atteint
Parois P1 et P3	7 m	4 m	Non atteint

La carte ci-dessous présente la localisation des zones à 5 kW/m<sup>2</sup> pour les cellules 4 et 5.

Distance d'effets des flux maximum







Société Saint Victumien stockage

Dossier d'enregistrement ICPE

P.J. n°7-2 Localisation des flux thermiques de plus de 5kW/m<sup>2</sup>

[lots 4 et 5

[1 / 900 ème]

**LEGENDE**

Plan aménagement

Zone infiltration

Bâche incendie

Merlons

Ilots de stockage

Limites de propriété

Flux thermiques des ilots de stockage intérieurs

Flux > 5 kW ilots 4 & 5

Zone de décontamination  
infiltration naturelle

lot 2 : 2103 m<sup>2</sup>

lot 4 : 2073 m<sup>2</sup>

lot 5 : 1998 m<sup>2</sup>

lot 3 : 1063 m<sup>2</sup>

Bâche incendie  
(200 m<sup>3</sup>)

Bassin eaux  
pluviales  
(250 m<sup>3</sup>)

Bassin eaux d'arrosage  
(800 m<sup>3</sup>)

Pont bascule

0 10 20 m

